



Dette suite à un trop perçu

Par **Nanouwell**, le **14/05/2020** à **00:01**

Bonjour,

La CAF m'indique un trop perçu concernant la prime d'activité en indiquant que j'étais en congé sans solde alors que je suis en congé parental et que cela n'ouvre pas un droit à la prime d'activité. Or, cette aide je l'ai sollicité pour mon conjoint qui lui travaille et a des revenus. Cette prime nous a été accordé de droit et aujourd'hui on nous réclame de rembourser le trop perçu d'un montant de 638€. Ils vont procéder à la retenue tous les mois sur mes prestations que j'ai actuellement. Ont ils le droit ?

Merci.

Cdt.

Par **youris**, le **14/05/2020** à **10:32**

bonjour,

sans connaître votre dossier, impossible de répondre.

si vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez faire une réclamation auprès de votre caf ou auprès de son médiateur par LRAR.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://www.caf.fr/allocataires/caf-du-gard/actualites/annee/2019/comment-faire-une-reclamation-a-la-caf>

Salutations